

# Une institutrice enterrée de nuit et en cachette parce que chrétienne, à Mayotte ?

écrit par Christine Tasin | 10 juillet 2013



Une rumeur voudrait qu'il se soit passé une chose impensable à Mayotte, département français.

Une institutrice, qui était à Mayotte depuis 30 ans, y serait morte il y a quelques semaines.

Jusque-là, tout est dans l'ordre des choses...

**Là où ça se corse c'est que les villageois auraient refusé de l'enterrer au motif qu'une chrétienne apporterait le mauvais oeil à leurs morts...**

Nous sommes en 2013, en France, dans un département français, même si la France a fait beaucoup de concessions à la culture mahoraise traditionnelle et aux musulmans, notamment en n'abolissant la polygamie qu'à partir de 2005, sans effet rétroactif et en donnant le choix aux musulmans de relever de la justice commune ou de relever du droit musulman (Les Mahorais peuvent choisir entre :

- le statut de droit commun, identique à la métropole (notaires, administrations, tribunaux...),
- un statut personnel dérogatoire au [code civil](#) et à la [laïcité](#), réservé aux musulmans originaires de Mayotte (ou éventuellement d'autres îles des Comores ou du nord-ouest de Madagascar). Ils peuvent renoncer à ce statut et choisir le statut de droit commun.

Le statut personnel peut toucher l'état des personnes mais aussi le droit des successions (discriminations selon la religion des héritiers) ou le droit foncier<sup>42</sup>).

Il semblerait que le Préfet, alarmé, ait cherché désespérément une solution, et que ce soit le maire de Mamoudzou, le chef-lieu du département qui, en désespoir de cause, ait trouvé la solution.

L'institutrice chrétienne aurait été enterrée furtivement, de nuit, et en cachette...

On aimerait en savoir davantage sur cette rumeur et avoir une confirmation ou un démenti du maire et /ou du Préfet.

Cela semble fou, d'autant que, si on en croit Wikipedia, il y a bien 4000 chrétiens à Mayotte et qu'on peut supposer qu'ils ne sont pas tous immortels... " De tradition [sunnite](#), introduite par des populations arabo-persanes, profondément imprégnée à la culture swahilie des Comores, religion structurant une société teintée de croyances africaines et malgaches, l'[islam](#) est pratiqué par 95 % de la population mahoraise. Dès l'âge de 6 ans, les enfants fréquentent en parallèle l'[école coranique](#) et l'école primaire de la République.

La communauté catholique, très minoritaire, formée d'environ 4000 personnes, ne dispose que d'une seule paroisse avec deux lieux de cultes : l'église Notre-Dame-de-Fatima à [Mamoudzou](#) et l'église Saint-Michel à [Dzaoudzi](#)<sup>41</sup>"

Alors quid de cette malheureuse institutrice ? Résidait-elle dans un village sans chrétiens ? Avait-elle demandé explicitement à être enterrée dans ce village qui refuserait les chrétiens ? Pourquoi n'a-t-on pas trouvé un autre lieu, un autre village, ailleurs et a-t-on choisi de lui faire suivre la voie de Molière... près de 4 siècles plus tard ? D'ailleurs si on avait trouvé un autre cimetière, il n'en resterait pas moins qu'il n'est pas acceptable que des habitants d'un village français, qui reçoivent tous les avantages de la métropole osent refuser la loi et tous ses droits à l'un des habitants, quel qu'il soit, quelle que soit sa religion, quel que soit son sexe...

Que de questions pour lesquelles nous espérons que la [Préfecture](#) et le maire\* donneront des réponses, car il est bien clair que nous ne pourrions en rester là. Est-il pensable, si tout cela était vrai, que les chrétiens soient chassés des cimetières en terre française ?

\*Mairie de Mamoudzou,

Rue du Commerce

BP 01 – 97600

Mamoudzou Mayotte

tél : +262 269 639 100 ou +262 269 611 101

fax : +262 269 639 134